

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absents : Mme Christelle DE PUGA, M. Bernard RAVAT

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est modifié suite à une remarque de Mme Corine RIEHS : le retrait de la décision litigieuse n'était pas à l'ordre du jour et certains conseillers s'interrogeaient sur la légitimité du vote de M. Daniel DUBOURG et M. Fabrice REYNAUD intéressés au projet. Ces deux points seront ajoutés au compte rendu du 03.04.2019

VOTE DES 3 TAXES

Après étude des prévisions budgétaires 2019, le conseil municipal avec 9 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2019.

Le coefficient de variation sera de 1,004852 par rapport à 2018.

Les taux des taxes votés en 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,74 % - Foncier bâti : 22,13 % - Foncier non bâti : 50,34 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour 2019:

Une enveloppe de 4 050 € de subventions pour les associations communales. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.

Une subvention de 915 € à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.

Une subvention de 90 € à la Prévention Routière.

Une subvention de 100 € à l'association ASALFA33 (association de sauvegarde des abeilles et lutte contre les frelons asiatiques du département de la Gironde).

Une subvention de 100 € au secours de Catholique.

VOTE SUBVENTION 2019 CCAS

Une subvention de 1 496,13 € au Centre Communal d'Actions Sociales d'Arbanats est votée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2019

Après présentation du Budget Unique de l'exercice 2019, le conseil municipal approuve ce dernier, à l'unanimité, pour les montants suivants :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 190 488,46 €

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 525 813,26 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de 1 716 301,72 €

FDAEC2019 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Dans le cadre du FDAEC 2019, la somme attribuée à Arbanats est de 12 632 €.

Les élus, à l'unanimité, décident de réaliser les opérations suivantes :

- Achat véhicule utilitaire service technique montant HT 7 075,00 € TTC 8 490,00 €

- Clôture atelier municipal montant HT 10 700,00 € TTC 12 840,00 €

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 17 775,00 € HT soit 21 330,00 € TTC

Financement : 12 632 € subvention conseil départemental FADEC 2019 et 8 698 € en autofinancement.

QUESTIONS DIVERSES

Le 26 mai 2019, se dérouleront les élections européennes. Une formation de bureau de vote se fera 15 jours avant lors d'une réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.